Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

Porté à l'affichage le 8 juillet 2020.

Le Conseil Municipal réuni le 30 juin 2020, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- APPROUVE, à 13 voix pour et 1 abstention, l'ajout de deux points à l'ordre du jour : modification des commissions Budget et Fleurissement, attraits touristiques et chemins pédestres; participation aux frais du RASED.
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil précédent.
- APPROUVE, à 13 voix pour et 1 abstention, l'ajout de deux membres dans la commission Bâtiments communaux, voirie et bois : Messieurs Rémy GAUTHIER et Daniel BOULAY.
- APPROUVE, à 13 voix pour et 1 abstention, l'ajout d'un membre à la commission Budget : Monsieur Daniel BOULAY.
- APPROUVE, à 13 voix pour et 1 abstention, l'ajout d'un membre à la commission Fleurissement attraits touristiques et chemins pédestres : Monsieur Daniel BOULAY.
- AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels pour le remplacement temporaire d'agents de la commune momentanément absents.
- DÉSIGNE, à l'unanimité, les personnes pouvant assurer le service minimum d'accueil à l'école en cas de grève des enseignants.
- **DÉSIGNE** les personnes dont la candidature sera proposée à la Direction générale des finances publiques pour faire partie de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).
- ACCEPTE, à l'unanimité, le remboursement des frais du maitre RASED au prorata des enfants scolarisés sur Loisy, qui s'élève à 76.62 € pour 2020, et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Germain-du-Plain pour mettre en place ce remboursement annuel.

PREND CONNAISSANCE :

- DU budget prévisionnel voté par le conseil précédent, et n'émet pas de remarque particulière.
- o De la délibération fixant le droit de place pour un camion pizza prise en 2015.
- o De l'avancée du PLUI.
- o Des diverses félicitations reçues suite à l'élection
- Des divers remerciements de la population pour la distribution des masques.

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de Séance : Nicolas RAVAT

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame Le Maire, Isabelle BAJARD.